

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 14 NOVEMBRE.

Le malheureux Stober, qui dans l'égarément de sa raison avait projeté un attentat contre la vie de la reine et de la duchesse de Kent, était déjà sous la surveillance de la police depuis l'époque où un autre maniaque nommé Collins avait jeté une pierre au feu roi Guillaume IV, aux courses d'Ascot. Stober avait été à la tête d'une belle boulangerie, et faisait d'excellentes affaires, possédant en outre trois maisons et de l'argent dans les fonds publics, lorsque, à la suite d'un second mariage contracté avec une femme beaucoup plus jeune que lui, il a vu successivement décliner sa prospérité, au point d'être dépourvu de tous ses biens. Espérant trouver une dernière ressource dans un petit patrimoine qu'il avait laissé en Allemagne, il s'y rendit, et pour comble d'infortune il le trouva envahi par les agents de ses créanciers. Il en perdit la raison; et retournant en Angleterre, il s'était imaginé que la duchesse de Kent, princesse allemande, était la cause de cette dernière saisie. Dès lors il conçut l'idée de se venger en la tuant, et c'est à l'époque de l'attentat de Collins que nous venons de rappeler, qu'il communiqua au sieur Hughes, constable à Chelsea, ses griefs contre la duchesse de Kent, et son intention de garnir ses poches de pierres pour lui casser la tête à la première occasion.

Reprimandé par la police et mis en surveillance, il se tint assez longtemps tranquille, jusqu'à l'époque des grands préparatifs de la fête de Guildhall, où il attira de nouveau sérieusement l'attention par quelques propos ambigus relatifs à quelque projet médité pour cette occasion. Enfin il paraît que vers la fin du mois dernier, ce malheureux écrivit une lettre où il déclara ouvertement vouloir avec une arme à feu tuer la reine et la duchesse de Kent à leur retour de Guildhall dans la soirée du jeudi 9. Cette lettre, ayant été mise sous les yeux de l'autorité, Stober a été arrêté le 30 octobre dans la maison de M. Clinch, boulanger, dans Leader-Street, où il travaillait à la journée. L'état de démence ayant été constaté, il a été transporté jeudi dernier à la maison des aliénés à Hoxton. Le plus grand secret a été gardé sur cette affaire, dans la crainte de donner lieu à des inquiétudes qui eussent pu contrarier les intentions de S. M. et rendre inutiles toutes les peines et les magnifiques préparatifs pour le banquet de la cité.

FRANCE. — PARIS, LE 15 NOVEMBRE.

Il paraît que le prince de Joinville repartira de l'Afrique pour le Brésil sans revenir en France. On a envoyé de Toulon à l'*Hercule* et à la *Favorite* quelques recharges dont les navires avaient besoin ayant de reprendre leur longue navigation.

On dit que plusieurs agents ont été envoyés à Toulouse, où une fermentation aurait éclaté par suite des élections.

Il y a déjà longtemps qu'il est question de former une vice-royauté de nos possessions d'Afrique, et de nommer M. le duc de Nemours vice-roi. Ce projet date de la première expédition de Constantine; mais son issue malheureuse avait forcé d'y renoncer. On espère maintenant obtenir de la prochaine législature les crédits nécessaires pour mettre ce projet à exécution. Ce serait une sorte de compensation qu'on voudrait faire accorder au prince pour le consoler de ne pouvoir obtenir d'appanage.

Lord Grandville, ambassadeur d'Angleterre, est parti hier de Paris pour se rendre à Londres, afin d'assister à la séance royale d'ouverture du parlement anglais. Quoique le

parlement soit ouvert aujourd'hui 15 courant par commission, ce n'est que le 18 que la reine d'Angleterre doit prononcer le discours d'ouverture.

L'expédition de Constantine a coûté à l'armée 3 généraux : MM. Damrémont, Perregaux, Carançon; un colonel, le brave Combes; 4 chefs de bataillon, MM. Périgny, Vieux, Malechard, Maréchal; 11 capitaines, MM. Desnoyers, Suzet, Deportail, Dangel, Cabroman, Beraud, Marlaud, Madiet, Rabier, Pottier et Hakets.

En attendant que le gouvernement ait décidé les chambres à lui accorder l'autorisation d'entreprendre lui-même les lignes de chemin de fer, les compagnies particulières se forment de tous côtés pour soumissionner. Ainsi il vient de se former une société provisoire du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique par Arras, Douai et Lille. Le prix du forfait ne pourra s'élever à plus de 58 millions de francs pour l'exécution du chemin avec double voie.

M. Moreau Christophe, ancien inspecteur général des prisons du département de la Seine, vient d'être chargé par M. le ministre de l'intérieur d'une mission spéciale en Angleterre, en Ecosse, en Hollande et en Belgique, à l'effet de recueillir divers documents dont le ministre a besoin pour le projet de loi qu'il se propose de présenter aux chambres sur la réforme des prisons.

On lit dans le Journal des Débats :

M. le maréchal Gérard était dernièrement en Belgique; il ne voulut pas revenir en France sans avoir fait une visite à la citadelle d'Anvers. Le maréchal se présente à la porte de la citadelle et demande la permission de la visiter. On lui fait observer qu'il n'a pas de permis du gouvernement, et que la consigne s'oppose à ce qu'il soit introduit; mais, répond le maréchal Gérard, j'ai contribué à prendre la citadelle, il me semble qu'on peut sans difficulté me permettre d'y entrer. Fussiez-vous le roi lui-même, répond l'officier de service, vous n'entreriez pas sans une permission émanée du ministère de la guerre.

Un employé, qui entendait cette conversation, s'approcha du maréchal et lui dit : Si M. le maréchal veut se promener pendant deux heures dans la ville, je me charge de lui procurer un permis. Le maréchal accepte, l'employé part immédiatement pour Bruxelles, et en revient par le chemin de fer, en moins de deux heures (il y a neuf lieues de Bruxelles à Anvers), avec l'ordre, non seulement de laisser entrer le maréchal Gérard, mais de mettre cinq cents hommes sous les armes, pour lui rendre les honneurs militaires, ce qui fut exécuté. Le vainqueur de Chassé fut accueilli avec transport par les troupes belges.

On écrit de Toulon, 10 novembre :

Une corvette tunisienne est arrivée en rade de Toulon; elle a fait les saluts d'usage entre alliés, et a remis les dépêches qu'elle apportait, et qui contiennent, dit-on, une lettre autographe du jeune bey de Tunis par laquelle il remercie le roi des Français du service que ses vaisseaux lui ont rendu à la mort de son père, et lui a fait, au sujet de l'occupation de l'Afrique, des offres très-obligantes. La *Chimère*, qui est arrivée ici de l'Afrique, avait à bord le corps du général Perregaux qui est mort pendant la traversée des suites de sa blessure. Voilà le troisième officier général que nous coûte la prise de Constantine. M. Dumas, chef d'escadron, aide-de-camp du roi, qui a reçu une balle à la cuisse, M. le prince de la Moscova, et plusieurs officiers blessés rentrent aussi en France sur la *Chimère*. Ce bâtiment a éprouvé de forts coups de vent pendant la traversée; il a successivement relâché à

et heureux en même temps de ces fortunes extraordinaires. On voit encore aujourd'hui son tombeau, au milieu des jardins qui entourent Damas dans un site pittoresque, à l'est de la ville. On avait gravé en lettres d'or, sur le marbre de son tombeau, le récit de son élévation et de ses grandes actions, mais le temps a presque entièrement effacé l'inscription. Pour compléter l'histoire de ce pacha, dont la mémoire est encore vénérée, nous avons recueilli à Damas même une légende très populaire, dont l'authenticité ne peut être mise en doute.

Mohammed et Mourad étaient fils d'un des plus riches marchands de Constantinople. Ils héritèrent, à la mort de leur père, de biens considérables; Mourad continua le commerce de son père, et vit bientôt prospérer ses affaires et sa fortune s'accroître; quant à Mohammed, ami des fêtes et des plaisirs, après avoir consacré à pleurer la perte qu'il venait de faire le nombre de jours que la convenance a fixé, il rassembla une société de jeunes voluptueux à peu près de sa condition, et se plongea avec eux dans toutes sortes de débauches. Mais les festins et les jouissances se renouvelèrent si souvent, et jetèrent Mohammed dans des dépenses si prodigieuses, qu'il ne put continuer cette grande profusion au-delà d'une année. Le roi Salomon a dit : Il est moins fâcheux d'être dans le tombeau que dans la pauvreté. En effet, dès que Mohammed eut cessé de tenir table, ses amis disparurent; son frère lui-même, sous prétexte de lui avoir prêté sa ruine, lui ferma sa maison et refusa de le voir. C'est l'histoire des prodiges de tous les pays.

Mais, après être revenu de sa première stupeur, Mohammed, pensant que les regrets étaient au moins utiles, accepta son malheur avec courage, et se résigna à vivre des aumônes des mosquées, en attendant que le ciel vint à son secours. Cependant il se porta un vendredi sur le chemin du Sultan, avec l'espoir d'avoir sa part des largesses qu'il fait au peuple et de pouvoir commencer un petit commerce.

Le Sultan va assister chaque vendredi à la prière de midi dans une des mosquées de Constantinople. Il est suivi de tous les grands dignitaires

Gagliari (Sardaigne) et en Corse. Il a reçu des troupes sardes et de la marine française les honneurs les plus empressés et les plus touchans.

Lorsque la *Chimère* est partie de Bone, les princes y étaient arrivés, ainsi que tout l'état-major de la division expéditionnaire. Ils ont dû s'embarquer lundi sur le *Sphinx* et sur le *Phare* pour aller à Alger, d'où M. le duc de Nemours rentrera en France et M. le prince de Joinville se dirigera, avec son vaisseau, vers les côtes du Brésil. Le bateau à vapeur le *Syx* est parti pour Alger, ayant à bord le corps de M. le lieutenant général de Damrémont. Le temps s'était mis au beau, et tous les jours il arrivait à Bone des convois de malades et de blessés, des effets des détachements de divers corps; il y avait dans la ville un encombrement extraordinaire.

La garnison de Constantine a été réduite à 2,800 hommes valides sous le commandement du colonel Bernelle. Les autres troupes ont été réparties entre Medjez Ammar, Ghelma, Dreanel Bode.

Il n'y a eu aucun nouvel engagement, ni la moindre escarmouche depuis la chute de Constantine; les Arabes se soumettent à notre domination sans résistance, et l'occasion est on ne peut plus favorable pour nous établir définitivement en Afrique.

Les colons africains ayant résolu d'élever à Alger même un monument à la mémoire du général Damrémont, le *Sémaphore* annonce que Marseille voulant s'associer à cette manifestation, une souscription vient d'être ouverte à cet effet.

Bulletin de la bourse de Paris du 15. — Un fait remarquable à signaler en ce moment, c'est la grande fermeté de la rente française 3 p. c. malgré la stagnation des affaires, qui, aujourd'hui, ont été presque nulles; il y a eu cependant un peu de hausse sur les cours d'hier, et le 3 p. c. a été coté 81 35.

Le 5 p. c. ne s'est pas aussi bien soutenu; il y a toujours quelques ventes au comptant de la part de certains petits spéculateurs, qui commencent à s'effrayer du remboursement dont on a tant parlé ces jours derniers. Les fonds provenant de ces ventes sont immédiatement convertis en actions des quatre canaux, qui, en ce moment, jouissent d'une grande faveur. Comme le remboursement sur cette valeur offre encore un bénéfice aux porteurs, les achats se succèdent toujours, et à la bourse de ce jour, il y a eu sur cette valeur une nouvelle amélioration de 10 fr.; on a même fini à 4 20.

Il y a eu quelques affaires sur l'actif espagnol, qui a peu varié; mais le 3 p. c. portugais était assez demandé à 22 3/4. Les banques belges se soutiennent fermes à 1485.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 11 novembre :

Une sorte d'émeute a éclaté dans Amurrio où se trouvait le prétendant; d'énergiques représentations l'ont obligé à faire mettre en liberté Villaréal qui s'est retiré dans son village, refusant de reprendre du service.

Une immense quantité d'habillemens tout confectionnés, plusieurs centaines de pièces de drap, quarante ballots de toile, des souliers et un grand nombre d'autres articles viennent de partir de Bayonne pour l'armée carliste. Une somme de 140,000 francs en espèces d'or et d'argent et des traites sur diverses places sont arrivés d'Estella et de Tolosa pour payer ces objets.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 NOVEMBRE.

M. Adolphe Bosch, greffier de la haute cour militaire, admis avant hier en audience particulière auprès du roi, a

de l'état, dans leur costume le plus riche; à ses côtés, marchent deux officiers chargés de sacs qui contiennent l'argent qu'il distribue lui-même au peuple. Il jette à la foule qui s'empresse sur son passage des pièces d'or, d'argent et de cuivre, pliées dans du papier; mais, par une bizarrerie inexplicable, au milieu de ces monnaies sont mêlés des morceaux de verre de la même grandeur, aussi pliés dans du papier, avec cette seule différence, que sur le papier qui les renferme, sont écrites des sentences. Ce sont ordinairement des éloges de la pauvreté, ou des consolations pour la misère, dans lesquelles les richesses sont toujours décriées.

Mohammed épia avec attention le moment où le Sultan plongea la main dans le sac des monnaies; il suivit de l'œil les papiers blancs qui volaient de tous côtés, se précipita, en saisit un. Hélas! il reconnut en l'ouvrant que le perle papier ne recouvrait qu'un inutile morceau de verre! Adieu toutes ses espérances! Il allait, dans sa douleur, briser le verre sur le pavé, quand il remarqua la sentence; voici ce qu'elle disait : La ruse peut être souvent, pour les hommes, le chemin des honneurs. Cette maxime ne ressemblait en rien à celles qu'on lisait ordinairement sur ces espèces de leurs jetés à la pauvreté. Mohammed réfléchit quelques instans, puis il replia avec soin le morceau de verre et le cacha dans son sein. Après cela il partit d'un pas résolu. Il avait conçu un projet.

On trouve à Constantinople des marchands qui louent toutes sortes d'habits, depuis le vêtement des visirs, tout ruisselant de pierres, jusqu'à la modeste robe du derviche. Ces magasins semblent ouverts pour attirer les hommes à suivre plus facilement les rapides changemens de fortune; ceux qu'un hasard vient d'élever et ceux que le caprice du maître a renversés viennent échanger là leurs habits, Chevaux, officiers, mameluks, domestiques, le marchand vous procure tout en quelques heures, pour une semaine ou pour un mois. Mohammed se rend chez un de ces brocanteurs et demande le plus riche habit de pacha; il se fait amener un beau cheval, des domestiques d'une bonne tournure et élégamment vêtus, des officiers, enfin tout ce qui constitue la maison d'un

FEUILLETON.

LE MENDIANT DEVENU PACHA.

C'est dans les annales de l'empire ottoman que l'histoire des peuples modernes nous offre le plus souvent d'éclatans exemples d'hommes issus des dernières classes de la société, et parvenus aux plus éminentes charges de l'état. Il est vrai que nulle part les mœurs et les institutions du pays ne favorisent autant qu'en Turquie ces brusques changemens de fortune. Auprès d'un Sultan, un beau visage ou un esprit heureux dans ses saillies, sont des titres suffisans pour qu'un portefaix ou un batelier soit subitement transformé en un grand visir ou en un Capitan pacha. Aujourd'hui même, le secrétaire en chef (ser katib) du Sultan Mahmoud, autour duquel s'agitent toutes les intrigues politiques de la Porte, est un ancien garçon de café, qui a dû la haute faveur dont il jouit auprès de son maître à sa belle voix et aux traits efféminés de son visage.

Dans l'Orient, où le despotisme semble enraciné pour toujours, l'ignorance et l'apathie morale ayant engourdi et nivélé toutes les intelligences, les préjugés religieux et l'empire des habitudes ont rendu facile l'exercice du pouvoir. Le bon sens, cette qualité si commune chez les Turcs, et la ruse, ont de tout temps suffi pour diriger des affaires peu compliquées, tandis que dans nos sociétés européennes, où la liberté est regardée comme un droit naturel de l'homme, l'éducation ayant répandu ses bienfaits sur le plus grand nombre, chaque intelligence s'est appliquée à étudier la constitution de son pays et à surveiller les gouvernans pour maintenir ses privilèges. Les hommes d'état ont eu constamment besoin, en Occident, de talens supérieurs pour se faire pardonner leur élévation. Le caprice du prince ou le hasard accordé aux uns ce que les autres n'obtiennent qu'à force de travail, de lutte ou de génie.

Mohammed Pacha el-Adme, qui conserva pendant plus de vingt-cinq années le gouvernement du pachalik de Damas, est un exemple curieux

en l'honneur de lui faire hommage de son ouvrage intitulé: *Droit pénal et Discipline militaires*, dont S. M. avait daigné accepter la dédicace. Le roi a bien voulu témoigner à l'auteur toute sa satisfaction sur l'utilité de cet ouvrage.

Bruxelles, (trois heures.) — La salle de Paris continuant à arriver fort tard; les affaires sont suspendues. Aujourd'hui la réunion était assez nombreuse, mais elle ressemblait plus à une académie qu'à toute autre chose, car il n'était question que des *Huguenots*, chacun émettait son opinion et la grande majorité était favorable à l'opéra et à une partie des artistes. La hausse sur les valeurs nationales est progressive: Société Générale titres en nom fl. 791 A, certificats au porteur émission de Paris 1673 A; Société de Mutualité 1138 75 (113 7/8) beaucoup d'argent 1140 (114) fait; Banque de Belgique 1450 (145) A; Actions Réunies 1023 75 (102 3/8) A.

L'actif espagnol a eu peu de fluctuations, il a fait 20 3/8 au comptant et reste 716 papier; primes à un mois 20 1/2 dont 1.

Les actions du chemin de fer de Cologne se sont bien tenues malgré la forte baisse du chemin de fer de Paris, on a fait 1120, il reste 1118 A; primes à un mois pour une forte partie 1140 dont 20.

Le courrier de Londres n'est pas arrivé ce matin, et l'on ne sait à quoi attribuer ce retard.

Il ne s'est rien traité en huiles, mais les prix soutiennent leur fermeté.

A deux heures la chambre n'était pas en nombre suffisant pour délibérer.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 16 novembre. — La séance est ouverte à deux heures par l'appel nominal, la lecture du procès-verbal et l'analyse des pétitions.

M. le ministre des travaux publics dépose sur le bureau les explications qu'il s'était réservé de donner sur les évaluations des redevances sur les mines. La chambre en ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la dette publique et des dotations.

Art. 7. Intérêts de la dette viagère, 7,300 fr. — Adopté.

Art. 8. Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, 25,000 fr. — Adopté.

Art. 9. Intérêts à payer à la Société générale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835. — 230,705 francs 89 centimes. — Adopté.

CHAPITRE II. — Rémunérations.

Art. 1er. Pensions ecclésiastiques, 720,000 fr.

M. Verhaeghen demande que le gouvernement s'occupe le plus prochainement possible d'une loi sur les pensions.

M. le ministre des finances annonce qu'un projet de loi sera présenté sous peu de jours pour régler cet objet.

Le chiffre de 720,000 fr. est adopté.

Pensions civiles 590,000 fr.

M. le ministre des finances annonce qu'il consent à la division proposée par la section centrale, et à réduire ce chiffre à 577,000 fr.

Ce chiffre est adopté.

Pensions civiles, 240,000. — Adopté.

Pensions militaires, 1,550,000 fr.

M. Dumortier s'étonne de l'augmentation apportée depuis quelques années dans les pensions militaires. Il insiste sur une prompte révision des pensions, car, d'après le système actuel, un membre du corps diplomatique qui obtiendrait sa retraite pourrait avoir une pension de 40,000 fr. Il insiste pour qu'à l'avenir aucune pension n'exède 6000 fr.

M. le ministre des finances fait remarquer qu'il faut 40 ans de service et 60 ans d'âge pour obtenir les 2/3 du traitement, et ces cas sont fort rares.

Le chiffre de 1,550,000 fr. est adopté.

Pensions de l'ordre Léopold, 30,000 fr. — Adopté.

Arriérés des pensions de toute nature, 10,000 fr. — Adopté.

L'article 1er est ensuite adopté dans son ensemble.

Art. 2. Traitement d'attente, traitement ou pensions supplémentaires et secours annuels, fr. 123,177,74. La section centrale propose de réduire le chiffre à fr. 50,000 comme les années précédentes.

M. le Ministre des finances se rallie à cette réduction.

M. Milcamps appuie le chiffre demandé par le gouvernement.

M. de Brouckère. Chaque année j'ai appuyé la cause que vient de défendre l'honorable préopinant, et chaque année j'ai échoué, probablement M. Milcamps échouera aussi. Il serait cependant juste d'accorder les fonds nécessaires pour payer l'arriéré. Je demande qu'on s'occupe de cet objet, et si M. le ministre des finances ne veut pas prendre l'initiative,

grand seigneur. Une heure suffit pour transformer le mendiant en un visir brillant, qui charma les yeux par sa physionomie gracieuse et par l'aisance de ses manières.

Ainsi métamorphosé, Mohammed se dirige vers la maison de son frère. Arrivé sur le seuil de la porte, sans daigner mettre pied à terre, il envoie un de ses nouveaux officiers dire à Mourad que son frère veut lui parler.

Le marchand, qui ne soupait pas d'entretenir des relations de parenté avec un prodige ruiné, se disposait à faire une réponse brutale, lorsqu'il avait remarqué qu'il avait devant lui un de ces officiers qui s'attachent à la suite des pachas, il jeta un coup-d'œil dans la rue à travers les grillages de sa fenêtre. Quel ne fut pas son étonnement en apercevant son frère magnifiquement vêtu et escorté comme un visir. Il se lève aussitôt de dessus son divan, chausse ses pantoufles et se hâte de descendre; car Mohammed couvert d'habits dorés, monté sur un cheval de prix, et Mohammed ruiné et mendiant, n'était plus le même homme: ce n'était tantôt qu'un misérable, maintenant c'est un frère cher!

Mourad, dit Mohammed à cheval, en saluant son frère de la main, votre seigneur le sultan vient me nommer pacha de Damas. J'ai besoin d'une forte somme d'argent pour m'établir dans mon gouvernement. Préparez-la moi pour demain. Je vous rembourserai en pacha reconnaissant.

Que Dieu prolonge les jours et augmente la gloire de notre seigneur et maître le sultan, répondit Mourad! Vous illustrez, Mohammed, toute votre famille. Ma fortune vous appartient désormais, prenez la toute entière si vous le désirez. Pacha de Damas, Dieu vous a récompensé selon votre mérite.

Mohammed employa la nuit à compléter sa maison d'une manière brillante; il enrôla une cinquantaine de cavaliers pour lui servir de garde et un grand nombre de courtiers tartares. Dès le matin, il fit prendre par son trésorier cent mille pièces d'or chez son frère, et tous ses préparatifs étant terminés, il traversa le Bosphore et se mit en route pour Damas. Lorsqu'il fut assez éloigné de Stamboul, il commença à répandre des lar-

que l'on nomme une commission pour aviser à fixer le sort des titulaires.

M. Gendebien propose par motion d'ordre d'ajourner cette discussion et de voter le chiffre proposé par la section centrale.

M. Dumortier s'élève contre les suppléments de traitements, autrement appelés *toelagen*, accordés par le gouvernement précédent. Il rappelle ce que disait en 1830 M. Charles de Brouckère qui déclarait qu'il supprimerait toutes les sinécures déguisées sous la dénomination de traitements d'attente. Il faudrait maintenant imiter la conduite des hommes qui figuraient au congrès; car alors on administrait avec dévouement et désintéressement.

M. Van Volxem dépose une proposition tendante à ce que M. le ministre des finances fasse un rapport accompagné des pièces à l'appui, sur tous les traitements d'attente, et traitements supplémentaires, afin que la chambre puisse discuter avec connaissance de cause, la proposition de M. d'Hoffschmidt relative à la matière.

M. Lebeau demande qu'on nomme une commission spéciale pour examiner le projet de loi de M. d'Hoffschmidt.

Le chiffre de 50,000 fr. est adopté.

La chambre adopte ensuite la proposition de M. Lebeau. En conséquence, une commission spéciale de neuf membres sera nommée par le bureau pour examiner la proposition de M. d'Hoffschmidt.

Art. 3. Subvention à la caisse de retraite, 200,000 fr. — Adopté.

Art. 4. Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances, retenus en Hollande, 270,000 fr. — Adopté.

Art. 5. Avances à faire aux titulaires des pensions acquises avant le 1^{er} octobre 1830, à la charge de fonds des veuves et des orphelins, restés en Hollande, 7000 fr. — Adopté.

La section centrale a proposé de reporter au budget des finances, une somme de 350 fr. pour secours aux veuves et orphelins des fonctionnaires des administrations générales, décédés depuis 1830.

CHAP. III. — Fonds de dépôt.

Art. 1er. Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande, 160,000 fr.

M. Zoude a proposé la disposition suivante: « Remboursement de cautionnements à faire à titre d'avances et avec garantie enyers l'état, en immeubles ou en fonds publics belges, aux comptables qui ont obtenu leur *quitus* de la cour des comptes de la Belgique, et dont les fonds versés en numéraire sont restés en Hollande, 100,000 fr. »

M. Cogen fait remarquer que c'est une mesure d'équité, et qu'on ne peut se refuser à rembourser les cautionnements aux comptables qui ont reçu leur *quitus* de la cour des comptes, et qui n'ont quitté leur emploi que par suite de vieillesse ou d'infirmités; mais exiger d'eux des cautionnements en immeubles ou en fonds publics, ce serait exiger l'impossible.

M. de Brouckère. C'est une question extrêmement délicate, le montant de ces cautionnements s'élève au moins à quatre millions. Je demande le renvoi de cette discussion à demain, en priant M. le ministre de se munir de tous les renseignements nécessaires.

M. le ministre des finances. Le montant des cautionnements s'élève à quatre millions, il est vrai; mais il n'est pas question de les rembourser tous. Les fonctionnaires qui sont encore en place ne peuvent demander ce remboursement. Ce qu'il y aurait à rembourser aujourd'hui ne dépasserait pas 800,000 fr.

La séance est levée à 4 heures. Demain séance publique à une heure.

LIEGE, LE 17 NOVEMBRE.

LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE.

Le rang élevé que la Belgique occupe depuis quelque temps, dans l'estime des nations étrangères, et quelle doit à la sagesse de ses institutions, à l'esprit pacifique de son peuple et au développement de son industrie et de ses arts, forme un contraste frappant avec la place humble et insignifiante à laquelle une politique maladroite a fait descendre la Hollande. Il y a quatre ans, nous étions regardés partout comme une aggrégation d'hommes sans lien commun, brusquement séparée, par l'explosion d'un événement inattendu, du noyau où se concentrait toute la puissance vitale du corps

gesses dans toutes les villes qu'il traversait. Partout il était accueilli avec les honneurs dus à un pacha, et il échangeait des présens avec les gouverneurs des provinces. Arrivé à trois journées de Damas, il fit arrêter sa caravane et dresser les tentes. Il appelle son secrétaire et lui dicte une lettre adressée aux émir, les plus puissants de Damas. Il leur annonce que le sultan, très-mécontent de l'administration du grand-visir, lui a fait trancher la tête; qu'il a destitué le pacha de Damas, fils de l'infidèle visir, et qu'il l'a condamné à subir le même supplice que son père. Nommé pacha de Damas, il arrive dans cette ville pour exécuter les ordres du sultan. En conséquence, il leur ordonne de se saisir du fils du grand-visir et de le tenir prisonnier jusqu'à son arrivée.

Après avoir fait écrire cette lettre, il fait partir un de ses officiers qui doit se rendre secrètement chez le pacha de Damas, et lui révéler que le sultan a fait couper la tête au grand visir, et qu'il arrive un pacha pour le remplacer dans son gouvernement et lui infliger le même supplice qu'à son père. Cet agent devança de quelques heures le Tartare qui portait la lettre aux émir, et remplit fidèlement la mission dont il était chargé. Dès que le fils du grand visir eut appris la mort de son père et le sort qu'il attendait lui-même, il fit aussitôt seller un cheval, sortit seul de son palais et prit la fuite, abandonnant ses femmes et toutes ses richesses. Cependant les émir se rassemblaient pour se consulter sur le parti qu'ils devaient prendre. Il y avait à peine deux heures que le premier courrier était arrivé, qu'un second se présente avec une nouvelle lettre. Mohammed renouvelait l'ordre de se saisir du fils du grand-visir, et rendait les émir responsables de la mission. Une troisième lettre arriva plus pressante encore. Enfin d'heure en heure, les courriers se succédaient avec des lettres de plus en plus impérieuses.

Le pachalik de Damas a toujours été un des plus difficiles à gouverner; à cause du caractère indépendant et belliqueux des habitants. Les émir constituent une espèce d'oligarchie qui exerce une puissante influence sur le peuple; et on les voit lutter avec avantage contre les pachas

dont nous étions les membres dispersés. La Hollande apparaissait, dans son attitude menaçante, comme un astre privé momentanément de son satellite, mais qui attendait, avec confiance, qu'une révolution nouvelle le ramenât dans le cercle de sa puissante attraction. Aujourd'hui l'illusion s'est dissipée, et les craintes qu'inspiraient les éventualités d'une conflagration générale, qu'un seul mot du roi Guillaume, disait-on, pouvait allumer, se sont également évaporées sans laisser de traces.

Tandis que les peuples étrangers viennent tour à tour contempler la Belgique dans sa gloire industrielle et artistique, et que les princes, auparavant les plus prévenus contre elle, n'hésitent plus à la saluer du titre de reine, et à lui tendre une main amie, la Hollande végète dans un isolement morose, le lustre de ses années viriles s'éteint, et la sympathie des Rois ses alliés se refroidit chaque jour. Elle se sent mal à l'aise, elle éprouve cet affaiblissement moral qui suit toujours la décrépitude physique, elle se plaint, se tourne et se retourne dans l'étroit espace qu'elle occupe, également incapable de se livrer au travail et au repos.

Depuis sa séparation violente de la Belgique, son agriculture est restée complètement stationnaire, et l'exploitation des nouvelles branches d'industrie qu'on y a introduites pour se soustraire à la nécessité de payer un tribut à la Belgique, s'est ralentie, et est sur le point de s'arrêter dans différentes localités. Ses progrès dans les arts et les lettres sont également nuls. La peinture n'a que deux représentants, dont la réputation d'ailleurs était déjà faite avant la révolution, Koekoek et Schelfhout, et les expositions de tableaux de la Haye ne sauraient être comparées à celles de Bruxelles. L'histoire, la littérature, la poésie ne se sont enrichies d'aucune production remarquable, dans l'intervalle des sept années qui viennent de s'écouler, chose extraordinaire pour un peuple, qui depuis trois siècles, possède une nationalité politique et littéraire. Aux illustrations contemporaines et vivantes des autres pays il ne peut opposer que des célébrités mortes ou mourantes. L'atonie dont il est frappé s'étend successivement à tous les membres du corps et le dépérissement dont il est atteint devient de plus en plus visible. Il se sent lui-même, il éprouve au plus haut degré le besoin de se raviver, de se rétrempir à une source nouvelle, de recommencer une existence plus régulière, plus noble, plus vaste, par l'établissement de communications plus intimes avec les peuples jeunes et vigoureux qui l'entourent; mais une main de fer le comprime et paralyse ses moindres efforts pour atteindre ce but si ardemment désiré de cet

Une irritation sourde née de cet état de contradiction violente entre le peuple et son roi, elle se fortifie et grandit chaque jour, et plus d'une fois, elle a déjà éclaté en murmures peu flatteurs et peu respectueux. Comment pourrait-il en être autrement? Le peuple le plus pacifique et le moins belliqueux de la terre est organisé sur un pied militaire tel que son armée est proportionnellement plus forte que celle de la nation la plus guerrière et la plus puissante de l'Europe. Le peuple qui professe le culte le plus fanatique pour l'or, qui ne vit que pour amasser, qui n'exploite plus qu'une seule branche des connaissances humaines, l'art de s'enrichir, est forcé de payer des impôts exorbitants, pour contribuer au maintien d'un système politique qui l'empêche de gagner de l'argent. On conçoit qu'il commence à se fatiguer d'un semblable état de choses qui, s'il durait long-temps encore, le conduirait à une ruine complète, à une banqueroute honteuse où s'engloutiraient, avec les derniers débris de son antique splendeur, toutes ses espérances d'avenir.

Chez nous, un spectacle tout différent frappe les yeux de l'étranger. L'agriculture et l'industrie flurissent et font chaque jour de nouveaux progrès. Les arts, tels que la peinture, la statuaire, la musique, s'enorgueillissent de compter, parmi les nombreux artistes qui les cultivent, des renommées déjà devenues européennes. Les lettres suivent un développement analogue et il est permis d'espérer que, dans un avenir peu éloigné, nous aurons, nous aussi, quelques célébrités littéraires à opposer aux illustrations des pays voisins. Le mouvement intellectuel qui s'opère dans les esprits, est immense, si on le compare à celui que nous offrait la Belgique, il y a quinze ans. Alors il était rare de voir apparaître un livre dû à la plume d'un de nos compatriotes, et plus rare encore d'en trouver un qui fût écrit dans un style intelligible. Aujourd'hui les ouvrages indigènes se multiplient avec une merveilleuse rapidité, et parmi ceux que l'on voit éclore, chaque trimestre, il en est qui se recommandent par le talent de l'auteur autant que par l'intérêt ou l'importance du sujet.

que leur envoie la Porte. Dans cette circonstance, troubles et effrayés par tant de lettres menaçantes, ils prennent la résolution de faire prisonnier le fils du grand visir, sauf à ce qu'il y aurait à faire au nouveau pacha. Ils se répandent dans la ville, suivis de leurs domestiques armés, appellent les habitants à la révolte et se portent au palais suivi d'une foule innombrable. Ils forcent facilement l'entrée, mais quelle n'est pas leur consternation lorsqu'ils apprennent que le fils du grand visir a pris la fuite! La foule impatiente demandait le pillage et le prisonnier. Que faire?

Tout à coup ils entendent retentir de grandes acclamations, et voient bientôt paraître Mohammed pacha, qui jetait à profusion des pièces d'or à la foule dont il était entouré. Il met pied à terre et pénètre dans le palais.

— Mon prisonnier? s'écria-t-il d'abord d'un ton ferme.

— Excellence, répondent les émir, il avait sans doute reçu des nouvelles de Constantinople; car, lorsque nous avons forcé l'entrée du palais, il avait déjà pris la fuite.

Echappé! mais, misérables émir, mon ordre était l'ordre même du Sultan, notre maître. Vous me répondez de ce prisonnier sur vos têtes. Retenez-vous; vous saurez bientôt la récompense réservée à ceux qui ne savent pas exécuter les ordres du Sultan.

Cette dernière menace jeta l'effroi dans le cœur des émir. Le nouveau pacha s'était déjà concilié l'amour du peuple par ses largesses. Toute résistance devenait impossible. Il fallut donc mourir. Pendant qu'ils étaient plongés dans ces angoisses, Mohammed les fit appeler l'un après l'autre, et oubliant entièrement sa colère, il prit de chacun deux des renseignements détaillés sur la situation et les besoins du pays. Avant de les renvoyer, il leur donna de magnifiques présens puisés dans le trésor de son prédécesseur. En faisant ainsi succéder rapidement dans le cœur des émir la reconnaissance à la joie à la terreur, le nouveau pacha s'affranchit de l'obligation imposée à tous les dignitaires de présenter aux grands de la ville leur hennin d'investiture. Les premiers jours de son administration furent employés à ré-

C'est encore là une preuve nouvelle du calme et de la prospérité dont jouit notre pays sous l'empire de la constitution... plus sage que fut jamais. Le libre exercice de ses facultés est assuré à chacun.

Un savant mathématicien vient de faire le calcul suivant : Le roi de Hanovre a promis à ses sujets, en abolissant la loi fondamentale de ce royaume, une diminution d'impôts de trois cent mille écus, ce qui forme à peu près le vingt-unième du budget de cet état, évalué à 25 millions de francs.

Le docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM., sera à Liège, le 20, 21 et 22 du courant, hôtel d'Angleterre. — Le général Dayville, vient de mourir.

La cour de cassation de France vient de décider que la divagation de poules sur le terrain d'autrui est un délit que le ministère public doit poursuivre, quand même elle n'aurait pas été nuisible à la propriété, ou que la partie lésée ne réclamerait rien pour le dommage dont elle a souffert.

On écrit de la frontière d'Italie, le 11 novembre : On dit de nouveau que la garnison française évacuera Ancône et que les Autrichiens quitteront les Légations. On affirme qu'il y a eu déjà des conférences avec le gouvernement pontifical à ce sujet.

former des abus onéreux pour le peuple, et à prendre les dispositions les plus sages pour favoriser le commerce et l'agriculture. Il adopta le harem du fils du grand visir, éleva les émirats aux premières dignités, le convoqua chaque jour à des fêtes nouvelles, et gagna par ses libéralités l'amour de tous ses sujets.

Comment ! s'écrie l'agent, vous ici, excellence ? N'êtes-vous pas pacha de Damas ? — Vous vous trompez, seigneur, reprend le fils du grand visir tremblant déjà d'être reconnu. Je suis un pauvre artisan, aide d'un pâtissier de cette ville.

— On mande de Baireuth, le 8 novembre : « Huit personnes empoisonnées par de l'arsenic dont elles auraient avalé une forte quantité, ont été sauvées et complètement rétablies en prenant comme contre-poison de l'oxydate de fer. On livre ce fait bien constaté à la méditation des chimistes et des toxicologues. »

— On écrit de Tournai, le 14 novembre : Le sol que nous foulons recèle des vestiges des temps anciens en si grande abondance que la moindre excavation tant soit peu profonde amène d'intéressantes découvertes. On se souvient de la belle médaille celtique trouvée il y a quelque temps par M. Dapsens et dont nous avons donné la description. Voici que d'autres trouvailles encore nous sont signalées ; elles ont eu lieu, il y a peu de jours, sur l'emplacement de la partie démolie de l'ancien bâtiment appelé le Gouvernement, où s'élevaient plusieurs maisons longeant la rue d'Espinois.

— Le gouvernement a reçu une lettre de cabinet datée de Lisbonne, le 4 novembre 1837, par laquelle S. M. T. F. notifie au roi la naissance du prince royal de Portugal, qui a reçu le nom de Pierre d'Alcantara.

Le moment approche où la ville d'Anvers donnera pour la première fois, dans les annales musicales de la Belgique, une de ces solennités lyriques dont l'Allemagne avec ses immenses orchestres, avait seule, jusqu'à ce moment donné l'exemple ; à force de travaux particuliers, de répétitions, de soins et de patience, les directeurs de cette large idée semblent en être enfin arrivés à un résultat qui promet d'être fort prochainement couronné de succès.

On nous annonce que M. Marix, voulant rendre plus facile à ses nombreux visiteurs, l'accès de son magasin d'accordéons et d'orgues expressifs, vient de le transférer dans la boutique n° 842, rue Pont d'Île, en face de la rue Luluis-Fèves.

L'opéra des Huguenots a été représenté le 15 au Grand-Théâtre de Bruxelles. La foule s'était portée à cette première représentation. L'ouvrage a eu le plus éclatant succès. Après avoir été applaudis avec enthousiasme, dans le cours de la représentation, Mlle. Jawureck, Ragnenot et Renaud ont été rappelés après la chute du rideau. La recette a été de 4600 fr. La mise en scène a coûté 34,000 fr.

COUR D'ASSISES.

Séance du 15 novembre. — Une affaire assez grave avait attiré hier un public nombreux à l'audience de la cour d'assises. P. Bodson et sa belle-fille, Catherine Léonard, de Basse Bodeux, étaient à la barre, accusés d'avoir, dans le courant de Janvier dernier, adressé à diverses personnes des lettres contenant ordre de déposer de l'argent, avec menaces d'incendie.

Le 23 janvier dernier, un nommé Jacquemar entrant dans la maison habitée par les époux Bodson, y trouva ceux-ci placés à une table sur laquelle Catherine Léonard écrivait ; son apparition sembla jeter la consternation parmi ces trois personnes ; cependant l'épouse Bodson s'étant levée, conduisit Jacquemar dans une autre pièce. Il y fut bien-

plein de vie. Et dans la lettre que j'ai reçue de lui, il ne me donne aucune fâcheuse nouvelle.

— Qui ? mon père ! Il n'est donc pas vrai que j'ai été destitué de mon pachalik ? — Non, mon père ! je suis le fils du grand visir, du sultan, notre glorieux maître ! L'agent conduisit aussitôt dans sa maison le fils de son maître. Après lui avoir donné des vêtements convenables, et lui avoir offert toute espèce de rafraichissements, il se fit raconter en détail tout ce que lui était arrivé depuis qu'il avait appris la fausse nouvelle de la mort de son père.

Depuis huit mois que Mohammed-el-Adme commandait à Damas, il faisait béni son administration par tous les habitants, qui avaient trouvé en lui un père plutôt qu'un pacha. Dès que le capji-bachi lui eut communiqué l'ordre du Sultan, il baisa le cachet impérial, et le porta sur son front en signe d'obéissance, et ne demanda que quelques heures pour se préparer à partir. Il fit aussitôt convoquer les émirats et les grands de la ville, leur annonça que le Sultan le rappelait à Constantinople, et après leur avoir adressé de touchants adieux, il s'éloigna.

tôt rejoint par Bodson qu'il lui fit connaître alors qu'il venait de dicter à sa fille une lettre pour un homme de Blanche Fontaine. — Le même jour encore, une jeune femme apparut au village St. Jacques et y déposa dans la boîte, trois lettres. Une conversation s'étant engagée entre elle et le sieur Thomas, à la maison duquel la boîte aux lettres est attachée, celui-ci apprit que cette femme était de Basse Bodeux et qu'elle venait déposer ses lettres à St. Jacques, afin de diminuer les frais du port. Pendant cette conversation survint Michel Defosse qui avait demeuré à Basse Bodeux, il vit la femme et reconnut en elle Catherine Léonard.

Peu de temps après, le facteur de la poste vint ouvrir la boîte et y releva trois lettres adressées, l'une à M. Marquet à Vaux Bodeux, les deux autres à MM. Fabry et Petit-Jean de Basse Bodeux. Le lendemain ces trois personnes informèrent l'autorité qu'elles avaient reçu chacune une lettre anonyme, par laquelle il leur était ordonné de déposer en un endroit et à jour fixé, une somme d'argent déterminée, 300 frs. environ, faute de quoi leurs propriétés seraient réduites en cendres.

M. Lecocq a exposé avec ordre et lucidité toutes les preuves résultant de ces faits à charge des deux accusés. M. Dognée, aîné, prit ensuite la parole ; il a fait de grands efforts et s'est donné beaucoup de peine, afin de détruire les preuves de culpabilité accumulées contre ses clients. Dans son désir de ne négliger aucun moyen, ce défenseur a été jusqu'à soutenir que les lettres minatoires ne tombaient pas sous l'application de la loi, parce qu'elles ne renfermaient pas un ordre formel de déposer de l'argent ; elles disaient seulement que si cet argent n'était pas déposé, les demeures des destinataires seraient incendiées.

On sent facilement que ce système n'a pas été admis par le jury ; les deux accusés ont été déclarés coupables et condamnés à 7 années de travaux forcés, avec exposition au carcan.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 14 NOVEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 4 filles. Décès : 4 hommes, savoir : Jean Blankart, âgé de 69 ans, tailleur, devant St. Thomas, époux en secondes noces de Jhine Pholien. Du 15. — Naissances : 4 garç., 3 filles. Décès : 1 garç., 3 filles. Du 16. — Naissances : 1 garçon, 3 filles. Mariages 10, savoir : Entre Jean Joseph Sprimont, journalier, à Mousmalte et Marie Petronille Dantinne, journalière, sur Avroy. — Henri Bekkers, sans profession, rue Haute Sauvenière et Thérèse Isabelle Vos, sans profession, rue des Tisserands. — Charles Gaspar Haaken, teneur de livres, à Venloo et Marie Jeanne Plomdeur, sans profession, faubourg St. Gilles. — Henri Joseph Seguin, serrurier, rue Neuve et Marie Joseph Aily Renard, herbrière, rue Entre deux Ponts. — Jean Pierre Joncket, coiffeur, rue de la Régence, veuf de Marie Catherine Brassinne et Marie Joseph Barbe Geneviève Thomson, sans profession, même rue. — Hubert Charlier, garçon menuisier, à Vaux et Borset et Marie Thérèse Maquet, couturière, rue Porte aux Oyes. — Mathieu Joseph Winand, menuisier, faubourg Ste. Marguerite et Marie Agnès Malaise, cabaretière, rue du Moulin. — Jean François Davenne, cordonnier, rue sur Meuse et Catherine Joseph Juprelle, journalière, rue derrière St. Pholien. — Jean Nicolas Meyer, professeur de langues, domicilié à Vielsalm, demeurant à Liège et Josephine Bernadine Adèle Coelers, sans profession, à Annevoie. — Jean Heynen, sans profession, rue Vohière et Marie Oda Detrooz, sans profession, rue Pierruse. Décès, 3 garçons, 2 filles, 2 femmes, savoir : Marie Dradon, âgée de 45 ans, servante, à Hologne. — Dieudonné Léonard, âgée de 35 ans, sans profession, rue Hocheporte, épouse de François Léonard.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 17 novembre, à 5 heures (2, spectacle extraordinaire. 8me. représentation du 3me. mois d'abonnement. — 1re. représentation de M. PAUL FERNAND, 1er. amoureux, ex-pensionnaire du théâtre du gymnase, actuellement attaché aux théâtres royaux de Bruxelles, et pour la clôture définitive des représentations de M. ODRY, premier comique du théâtre des Variétés, et à son bénéfice.

Première représentation de la reprise de CHUT ! comédie vaudeville du théâtre du Gymnase. M. PAUL FERNAND remplira le rôle de Ladislav, qu'il a créé à Paris.

Première représentation de CARMAGNOLE, ou LES FRANÇAIS SONT DES FARCEURS, vaudeville en un acte. M. ODRY remplira le rôle de Carmagnole.

Première représentation de : les CUISINIÈRES, vaudeville en un acte. M. ODRY remplira le rôle de François le boulanger, racontera les DEUX FORÇATS, mélodrame, et réglera Victoire d'une foule de calembourgs.

Le ter. acte du PHILTRE, grand opéra, musique d'Auber.

ORDRE DU SPECTACLE :

1. Le ter. acte du PHILTRE. — 2. CHUT ! — 3. CARMAGNOLE. — 4. Les CUISINIÈRES.

laquelle ils racontent tous les bienfaits de leur pacha, et finissent par déclarer qu'ils n'accepteront pas d'autre gouverneur. S'inspirant de l'exemple de Mohammed, ils adressent au Sultan lettres sur lettres, et arrivent jusqu'à menacer de se révolter, si on ne leur rend pas leur pacha. Toutes ces missives, expédiées à de courts intervalles, doivent se succéder chez le sultan quelques heures après l'arrivée de Mohammed-el Adme.

Et Mohammed tire de son sein le papier dans lequel était plié le morceau de verre. Il le présente au sultan. Celui-ci l'ouvre, reconnaît son écriture, car lui-même avait tracé la sentence. Il réfléchit. Devant lui sont debout, en silence, le grand visir, qui attend la vengeance, et Mohammed qui espère le pardon.

Et Mohammed tire de son sein le papier dans lequel était plié le morceau de verre. Il le présente au sultan. Celui-ci l'ouvre, reconnaît son écriture, car lui-même avait tracé la sentence. Il réfléchit. Devant lui sont debout, en silence, le grand visir, qui attend la vengeance, et Mohammed qui espère le pardon.

ANNONCES.

CÉLESTIN MAGNE, DE PARIS,
Horloger Mécanicien,

Prévient M. les habitants de Liège, qu'il vient de dresser un atelier d'HORLOGERIE au premier, place du MARCHÉ, n° 15, vis-à-vis de l'Hôtel de Ville; il fera tout pour mériter la confiance et garantir son ouvrage.
Il se charge du remontage des pendules à l'année. Il prend des élèves. 2083

VENTE D'IMMEUBLES, SIS A ANS.

Jeu, 23 novembre 1837, à 10 heures du matin, les héritiers de Jacques THIRIART et son épouse, FERONT VENDRE au bureau de la justice de paix du canton de l'Ouest, de la ville de Liège, rue Mont St. Martin, n° 607, par le ministère du notaire PARMENTIER, aux enchères publiques:
1. **UNE MAISON** n° 546, avec cour, située au Haut Douy, à Ans;
2. **UN JARDIN POTAGER** de 11 ares 54 mètres carrés, sis au même lieu.
3. **UNE PIÈCE DE FOND**, de 5 ares 15 mètres carrés, situé au même lieu. 2107

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ UN QUART DE LA CONCESSION ET EXPLOITATION DE LA HOUILLERE

DITE
DU CHATEAU DU SART, COMMUNE D'AMPSIN,
PLUS
UNE CREANCE DE TRENTE MILLE FRANCS

A prélever sur les trois quarts des bénéfices pour parfaire le paiement de trois quarts vendus; cette houillère est en plein rapport, et la houille de bonne qualité, pour la forge et autres établissements.
L'on accorderait des facilités pour le paiement.
S'adresser à J. J. DUBOIS marchand de draps, rue entre deux Portes à Huy, propriétaire des dits objets.
Le même vendrait SES DROITS consistant à UN QUART qui lui compétent dans une demande en extension de concession de houille dépendant de la commune de Vilers le Bouillet.
Les titres de ces trois objets reposent entre les mains du dit DUBOIS auquel les amateurs peuvent s'adresser pour en prendre connaissance. 2009

1 fr. 25 c°. **DICIONNAIRE** relié, 1 75
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANÇAISE,
CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonot,
UNE MÉDAILLE D'OR,
a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: D. cat à Bruxelles; Obosenski, à Louvain; Pestaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte à Liège; Frans Debast à Gand; Jourdain à Namur; Fryson Vanoutrive à Ypres; Vanmert à Mons; Smout à Malines; Dobbelaere à Courtrai. 1807

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 4150 FLORINS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera IRRÉVOCAblement et DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^g,
Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin.

VESICATOIRES ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine, pour se panser sans douleur et obtenir une supuration abondante et inodore. (Compresses spongieuses préférables au linge.) Dépôt chez M. Froidbise, rue Pont-d'Ile, n° 831 à Liège.

BOURSES.

PARIS, LE 15 NOVEMBRE.

Cinq pour cent.	109 3/4	Esp. D. diff. s. int.	6 1/8
Trois pour cent.	81 25	• Dt. pas. s. int.	4 5/8
Act. de la B. de Fr.	500 00	Belg. Empr. 1832	103 00
Napl. Cert. Falc.	99 95	Banque de Belg.	1495 00
Esp. Ardoin 1834.	21 1/8		

AMSTERDAM, LE 15 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	100 1/16	Inscr. au gr. livre.	66 7/8
Dito 2 1/2.	53 1/16	Certif. à Amst.	96 5/8
Dit. de 4.	51	Pologne. L. 10. 500f.	137 1/2
Billet de change.	22 1/16	Lits de id. 50 f.	50 1/2
Syndic. d'amort.	93 9/16	Espagne. E. Ardi.	20 1/4
• 3 1/2.	76 1/2	Dito gr. s. int.	•
Soc. de comm. P. B.	65 1/4	Dette diff. anc.	•
• nouvelle.	•	• nouv.	•
Russie, H. et C. 5	101 5/8	• passive.	•
• 1829, 5	104 3/4	Autriche. Métal. 5.	100 3/8

ANVERS, LE 16 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/4
• Det. diff.	47 1/2	• STAT. RO. Lev. 1832.	101 1/2
Emp. de 4 mill.	102 1/2	• An. 1834.	98 1/4
HOLL. Dette active.	•		
Rentes remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métal.	104 3/4		
Lots de fl. 100.	•		
• de fl. 250.	430 1/2		
• de fl. 500.	7 1/2		
Polon. Lots fl. 300.	129 1/2		
• fl. 100.	137 1/4		
BRESIL. E. à L. 1834.	86 1/2		
ESPAG. Empr. 1834.	20 1/2		
D. diff. 1834.	•		
Dit. p. 1834.	•		
Dette diff.	6 1/4		

CHANGES.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 16 NOVEMBRE 1837.
L'Active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 20 3/8 1/2 et reste 20 3/8 argent au comptant. Primes à un mois 20 1/2 dont 1/2 olo cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 16 NOVEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.		
Dette act. 2 1/2.	53 1/4	A S. d'Ougrée.	•
Emp. Rotsch.	101 7/8	S. Sars-Louch.	•
• Fin cour.	101 7/8	Ch. de fer.	•
• (1836, 4 1/2).	92 3/4	S. de Venues.	•
• Fin cour.	92 3/4	Bat. à V. Anv.	•
E. de la ville 1832	101 1/2	S. St. Léona.	•
HOLL. Dette active	53 1/4	S. Chatelin.	137 1/4
Rente domaniale	97 1/4	S. Verreries.	•
AUTRICHE. Métal	104 7/8	Ecl. gaz. rés.	•
NAPLES. Falconnet	92 1/2	S. Raffinerie.	•
ESPAG. Dette act	21 1/2	Verr. Char.	116 1/2
• Fin cour.	•	Expl. l'Espér.	111 1/2
• pr. 4 m. d.	20 1/2	Des Brasseries.	•
• différée 1835.	•	Librairie H.	•
• 1835.	•	Typogr. W.	•
dette passive	•	Fabr. Tapis.	106 1/2
PORT. Dona Maria	•	Fabr. de fer.	•
BRESIL 1824.	86 1/2	Mutual. ind.	114 1/2
ROME. 1834.	100 1/2	C. de Bruges.	100 1/4
		H. F. Monc.	•
		Libr. Meline.	•
		S. act. réun.	102 3/8
		A S. de Fleu.	•
		P. Ebénisterie.	•
		Librairie Sc.	•
		Fab. Pianos.	•
		H. F. Borin.	•
		Hoyoux.	•
		Fabr. de pap.	•
		Lits de fer.	•
		CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St Ger.	•
		• à V. r. d.	•
		• riv. g.	•
		De Mulh. à Th.	•
		Gambart.	•
		Luxembourg.	99 1/2 et 1/4

VIENNE, LE 7 NOVEMBRE.

Métalliques, 465 0/0 - Actions de la Banque, 1397 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 15 NOVEMBRE.

Le brick belge Edmond, ven de Villa-Nova, ch. de figues et amandes.
— Le brick belge Nyvehyl, venant de Liverpool, chargé de sel, coton et cacao.

PLACE D'ANVERS, LE 16 NOVEMBRE.

Café. — Les ventes de ce jour se composent de 100 balles Batavia ordinaire à 26 3/4, et 4 à 50 balles Brésil à pr. tenu secret.
Coton. — Un petit lot de 25 balles Georgia ordinaire a été payé 34 1/2 c.
Cuirs. — Il s'est traité 1,000 cuirs Montevideo secs et 800 dito dito secs à différents prix.
Sucre brut. — Les opérations sont par continuation assez actives dans cette douceur. On a fait aujourd'hui 4,000 mottes Manill. brun à f. 13 pavillon étranger et 200 caisses Havane blond de f. 18 3/4 à 19 1/2.

MARCHÉ DE LIEGE DU 15 NOVEMBRE 1837.

Froment vieux, l'hectolitre.	16 95
Froment nouveau, id.	16 27
Spigle vieux et nouveau.	12 68

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.